

# Dossier de Presse



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Mercredi 22 septembre 2021**  
**Vic-sur-Seille**



[www.cc-saulnois.fr](http://www.cc-saulnois.fr)

## ORDRE DU JOUR

---

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** – Rapporteur : Gérard MEYER

- Soutien aux entreprises, commerçants et artisans du Saulnois – Versement de subventions d'aide à l'investissement

### **SCHEMA DE MUTUALISATION, RESEAUX ET MOBILITE** – Rapporteur : Nicolas KARMANN

- Redevance R2 2021 – Versement de subvention aux communes ayant réalisé leurs travaux en 2019

### **URBANISME ET HABITAT** - Rapporteur : Thierry CHÂTEAUX

- Programme « Habiter-Mieux » - Versement de subventions

### **GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE** - Rapporteur : Christophe ESSELIN

- Reprise des matériaux issus de la collecte sélective – Groupement avec le Grand Nancy – Contrat de reprise des flux « PEDH-PP », « Mix PE-PP » et « PET Foncé » avec SUEZ RV NORD EST – Avenant n°3 à la convention

### **PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE** - *Rapporteur : Armelle BARBIER*

- Multi-Accueil « Les Petites Grenouilles » à Francaltroff – Nomination et formation d'un agent en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences »
- Multi-Accueils du Saulnois – Mise en place d'une formation sur les gestes de premier secours spécialisés petite-enfance – Approbation de la convention avec l'organisme de formation FORMENPREVE Fonctionnement du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de la Communauté de Communes du Saulnois – Convention entre le Département de la Moselle et la CCS

### **EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE** – Rapporteur : Christelle PILLEUX

- Maison de l'Emploi du Sud Mosellan – Versement de la cotisation – Année 2021
- Mission Locale du Sud Mosellan – Versement de la cotisation – Année 2021

## SOUTIEN AUX ENTREPRISES, COMMERÇANTS ET ARTISANS DU SAULNOIS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT

Le règlement d'intervention pour le soutien aux entreprises, commerçants et artisans de l'année 2021 permet de cofinancer leurs investissements, à hauteur de 20 % de la dépense « éligible » (en € HT), sur une base de dépenses minimum de 5 000,00 € HT. Le plafond de la subvention s'élève à 3 000,00 €.

La subvention est versée après réception des factures acquittées de travaux ou prestations réalisés.

5 dossiers ont été examinés et bénéficieront de 13 020,35€ de subvention, dont le montant est détaillé ci-dessous :

Structure bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant des dépenses retenues en euros HT	Montant de la subvention proposée
SARL LEONA ET ENZO, sise 9 rue des Corvées du Plone à 57260 VERGAVILLE, représentée par son gérant M. Jérôme RIBOULOT	Rénovation du magasin	37 088,37 € HT	3 000 €
SAS ALTHANN, sise 9 rue du Bourguignon à 57590 CRAINCOURT, représentée par sa PDG, Mme Alma LONGA.	Acquisition d'un camion frigorifique	44 200 € HT	3 000 €
SARL BALEZO GUERET, sise 12 Rue d'Aulnois à 57170 VAXY, représentée par son gérant M. Nicolas GUERET	Acquisition d'un engin MANITOU MRT 2550	188 000 € HT	3 000 €
CIEL EXPERTISES SARL, sise Z.A. de la Koehl à 57 670 FRANCAITROFF, représentée par son gérant M. Jean-Marc BOUCHE	Sécurisation Informatique dans le cadre du télétravail	5 104,74 € HT	1 020,35 €
SARL MARBOWENT, sise 15, rue Clémenceau à 57260 DIEUZE, représentée par sa gérante Cindy TROTTMANN	Accessibilité Terrasse avec agrandissement sur le jardin et matériel d'exploitation	35 593, 32 € HT	3 000 €



Les projets retenus sont de toute nature et permettent ainsi d'accompagner les professionnels dans leur domaine de compétence.

# SCHEMA DE MUTUALISATION, RESEAUX ET MOBILITE

## REDEVANCE R2 2021 – VERSEMENT DE SUBVENTION AUX COMMUNES AYANT RÉALISÉ LEURS TRAVAUX EN 2019

La Redevance R2 dite d'investissement est versée par ENEDIS à la CCS, par Enedis, au vu des dépenses d'investissement réalisées sur les réseaux par les communes en année N-2.

Chaque année, cette redevance est calculée pour chaque commune ayant réalisé des travaux éligibles, avec une validation conjointe entre les services d'Enedis et de la CCS.

La CCS perçoit ensuite la redevance R2 cumulée pour l'ensemble des communes concernées de son périmètre et est chargée de reverser l'intégralité du produit R2 à chaque municipalité bénéficiaire.

Le montant de la R2 de 2021 portant sur des travaux exécutés en 2019 s'élève à 43 061,43 € au bénéfice de 11 communes, dont le montant est détaillé ci-dessous :

Communes	R2 2021 à verser en fonction de la subvention Attribuée par ENEDIS à la CCS
Albestroff	820.99 €
Attiloncourt	56.01 €
Bidestroff	137.91 €
Château-Salins	5 338.60 €
Domnom-lès- Dieuze	989.48 €
Fresnes en Saulnois	13 417.77 €
Gerbécourt	1 060.63 €
Guébestroff	17 784.63 €
Lindre-Basse	1 402.28 €
Moyenvic	1 792.90 €
Zarbeling	260.23 €
TOTAL	43 061.43 €

## URBANISME ET HABITAT

### PROGRAMME « HABITER-MIEUX » - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Afin de mettre en œuvre sa compétence en matière d'habitat, et en particulier la rénovation énergétique des bâtiments, la CCS s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à travers le « Programme HABITER MIEUX ».

Ce dispositif vise à **soutenir financièrement**

**les propriétaires privés** qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le « Programme Habiter Mieux » est cadré par des conditions d'éligibilité définies par l'ANAH, principal organisme de subventionnement.

Cinq dossiers ont été notifiés par l'ANAH pour mise en paiement suite à l'achèvement des travaux. Les propriétaires bénéficieront d'une subvention de 500 € de la part de la CCS, en plus des subventions nationales, pour un montant total de 2 500 euros.



## REPRISE DES MATÉRIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – GROUPEMENT AVEC LE GRAND NANCY – CONTRAT DE REPRISE DES FLUX « PEDH-PP », « MIX PE-PP » ET « PET FONCÉ » AVEC SUEZ RV NORD EST – AVENANT N°3 À LA CONVENTION

Vue l'amélioration notables des conditions économiques de reprise des flux PEHD-PP, Mix PE/PP et PET foncé, le repreneur propose les nouvelles conditions financières de reprise suivantes :

Flux	Mois de référence	Avenant n°3 Nouveau prix de reprise de référence	Contrat initial Prix de reprise sans adaptation en valeur Mai 2021
PET CLAIR (Q4)	Mai 21	315 €	294€
MIX PE PP	Mai 21	100 €	29 €

### Lexique des emballages :

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PE : Polyéthylène haute densité

PP : Polypropylène

PET : Polyéthylène Téréphtalate

## PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

### MULTI-ACCUEIL « LES PETITES GRENOUILLES » À FRANCAITROFF – NOMINATION ET FORMATION D'UN AGENT EN CONTRAT AIDÉ « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES »

Un agent non titulaire en contrat aidé parcours emploi compétences (PEC) a été nommé au sein du multi-accueil de Francaltroff.

Cet emploi sera soutenu par Pôle Emploi qui prendra financièrement en charge ce poste jusqu'à 65% sur une base de temps de travail de 30 heures hebdomadaires.

La CCS devra prendre en charge la formation qualifiante en lien avec le projet professionnel de l'agent qui a souhaité bénéficier de la formation du CAP Accompagnant Éducatif Petite-Enfance à 850 €.



## MULTI-ACCUEILS DU SAULNOIS – MISE EN PLACE D'UNE FORMATION SUR LES GESTES DE PREMIER SECOURS SPÉCIALISÉS PETITE-ENFANCE – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE FORMATION FORMENPREVE

La formation des gestes de premiers secours doit être réalisée tous les 2 ans pour les agents travaillant au sein des 5 structures multi-accueils de la CCS. Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, les agents des multi-accueils de Delme, Francaltroff et Vic-sur-Seille (hors agents Sauveteur Secouriste du Travail et agents de service) n'ont pas pu bénéficier de cette formation en 2020, ainsi que les nouveaux agents.

Une journée de formation sur les gestes de premiers secours spécialisés sur la petite-enfance sera organisée avec l'organisme Formenpreve de FLAINVAL, le 2 décembre pour un montant de 700 € TTC.

## EMPLOI, FORMATION ET INSERTION

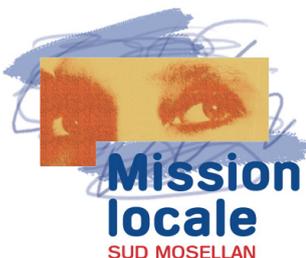
### MAISON DE L'EMPLOI DU SUD MOSELLAN – VERSEMENT DE LA COTISATION – ANNÉE 2021



La Maison de l'Emploi du Sud Mosellan procède chaque année à un appel à cotisation au titre de son fonctionnement annuel.

La baisse du financement des collectivités observées depuis deux ans est à nouveau maintenue, et ce grâce à la mobilisation de ressources complémentaires provenant des Fonds Européens, de la Région Grand Est et d'autres projets spécifiques. La contribution 2021 de la CCS à ce partenaire de l'emploi s'élèvera à 46 380€.

### MISSION LOCALE DU SUD MOSELLAN – VERSEMENT DE LA COTISATION – ANNÉE 2021



La Mission Locale du Sud Mosellan procède chaque année à un appel à cotisation au titre de son fonctionnement annuel basé sur le calcul suivant :

*Population totale INSEE année N*

*(30 069 habitants)*

*x 0,50€*

Le bureau communautaire est appelé à valider le montant de cette cotisation d'un montant de 15 034,50€



14 Ter, Place de la Saline  
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11  
[administration@cc-saulnois.fr](mailto:administration@cc-saulnois.fr)

Contact Presse:  
Cécile CHAPUT  
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 76 66 07 46  
[cecile.chaput@cc-saulnois.fr](mailto:cecile.chaput@cc-saulnois.fr)